

Présentation d'Elycoop Formation



Sommaire

Présentation de l'OF....	2
État d'esprit de l'OF....	2
Un accompagnement sur-mesure...	3
Nos différents appuis.....	3
Modèle économique....	4
Les conditions d'entrée....	5
Mon parcours d'intégration....	6

ELYCOOP FORMATION, C'EST

Un organisme de Formation avec une déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 0684469 - datadocké depuis 2017.

C'est une entité mutualisée pour les activités de Formation Professionnelle dans notre CAE (Coopérative d'Activités et d'entrepreneurs) avec plus de 20 ans d'existence.

Elycoop formation n'est pas assujéti à la TVA (assujettissement à la taxe sur les salaires).



QUELQUES CHIFFRES...



48 formateurs
20 domaines de formation
1 249 589 euros de CA en 2022

81 093 heures de formation
8 180 stagiaires.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité Qualiopi a été délivrée en juillet 2021 à l'organisme de formation Elycoop au titre des catégories d'actions suivantes :

- les actions de formation,
- la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
- et le centre de Bilan de Compétences.



ÉTAT D'ESPRIT DE NOTRE OF

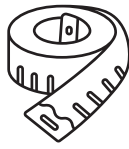
Fondement, spécificité

- ▶ une **autonomie de chaque formateur, formatrice** sur son activité dans le respect de la démarche commune.
- ▶ une **responsabilité partagée entre toutes et tous**, validée par la signature d'une charte d'engagement réciproque : coopéref.
- ▶ une **dynamique de co-construction** entre tous les formateurs, formatrices.

Notre démarche d'amélioration continue combine coopération et autonomie !

UNE INTÉGRATION

adaptée et sur-mesure



En fonction de vos disponibilités et de vos besoins, nous adaptons votre intégration dans notre organisme de formation.

Un calendrier personnalisé des différents temps collectifs est mis en place avec vous après le TOPP CAFE. Vous n'êtes jamais seul.e ! L'équipe vous accompagne à toutes les étapes mentionnées en page 5 ! Besoin de faire le bon choix ? nous vous apportons tous les éléments pour définir une stratégie cohérente

Notre objectif est de vous permettre d'être rapidement autonome dans la gestion administrative de votre activité de formation (process qualiopi et utilisation d'un logiciel métier).

Et pour cela, nous avons mis en place différents appuis !



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

La force du collectif

Notre accompagnement n'intervient pas sur la formation et la pratique du métier de formateurs, formatrices.

En effet, Elycoop CAE est organisée et propose un accompagnement généraliste à l'entrepreneuriat coopératif sans accompagner le métier de l'entrepreneur. Nous estimons que le métier exercé relève de la responsabilité et de l'identité d'un.e entrepreneur.e. Notre rôle est de créer les conditions le plus favorables pour l'exercice du métier de formateur, formatrice.



Des ateliers dédiés

Bienvenue formatrices et formateurs / ABC de la FP / Initiation au logiciel Dendreo / Accueillir des publics en situation d'handicap



Une **intégration simplifiée** pour les personnes souhaitant faire uniquement de la sous traitance



Une équipe et un guide d'accompagnement

Animation, assistance...



Des rencontres pour échanger entre pairs

Plénières, commissions...



Un **réseau social interne** pour échanger



Visibilité de votre offre sur internet avec inscription en ligne possible



Un logiciel métier

Dendreo pour faciliter la partie administrative du métier, le bilan pédagogique et financier (BPF)



Différents projets à venir dans

l'OF : mutualisation d'autres logiciels type LMS



Des abonnements disponibles

pour le collectif :

Centre info...

VOUS AVEZ ENVIE DE NOUS REJOINDRE ?

et ne pas vous sentir seul.e dans le développement de votre activité ?



L'accompagnement des formateurs et des formatrices à Elycoop est financé en partie par l'ensemble du collectif via la contribution coopérative et en partie par une contribution coopérative additionnelle payée par les membres de l'Organisme de formation.

Les modalités de contribution ont été définies à l'issue d'un processus démocratique, veillant à respecter les principes directeurs d'égalité, de solidarité, d'équité, de diversité et de reconnaissance

Calcul de la contribution coopérative additionnelle

La contribution coopérative additionnelle se compose d'un abonnement mensuel et d'un % applicable sur le Chiffre d'affaire des prestations de formation, Validation des acquis de l'expérience et Bilan de compétence réalisés sur une année civile.


**Membre de l'of
référencé Qualiopi**


**Membre de l'of
sous-traitance exclusive**

Droit d'intégration

200 €

NC

Abonnement

soutien au démarrage

30 €

15€

En l'absence de facturation, maximum 6 mois

mensuel

60€

30€

(dont 29,00 € dendreo)

A partir de la 1ere facturation ou du 7e mois

Part variable (% du Chiffre d'affaires en formation pro)

- de 1 € à 5 999 € : 0 %
- à partir de 6 000 € : 2%

Droit d'intégration : Les personnes souhaitant entrer dans l'OF sont redevables d'un droit d'intégration, versé au moment de l'entrée. Ce montant permet de contribuer à l'investissement passé réalisé par l'ensemble des membres de l'OF. C'est un droit à l'utilisation des outils et processus en place. Les membres de l'OF en sous-traitance exclusive seront exonérés de ce droit d'entrée s'ils deviennent membre QUALIOPi dès lors qu'ils auront contribué à hauteur du montant au moins égal au droit d'intégration.

Abonnement mensuel : Ce montant s'applique à partir du 1er facturé dans le cadre de l'OF ou du 7e mois de présence. Les 29€ de frais pour l'utilisation de Dendreo relève de l'usage individuel.

Soutien au démarrage : Afin de faciliter le démarrage des activités au sein de l'OF, le montant de l'abonnement est réduit en l'absence de facturation pour une durée maximale de 6 mois. La date prise en compte est la date d'entrée dans l'OF, si un membre change de sous-groupe, il ne pourra pas bénéficier de plus de 6 mois par rapport à la date d'entrée initiale dans l'OF. Les membres de QUALIOPi payent le montant correspondant à l'utilisation individuel du logiciel métier (Dendreo), cette dépense relevant de l'usage individuel et non du commun est à la charge de chacun



LES CONDITIONS D'ENTRÉE

Vous avez besoin d'utiliser la certification QUALIOPI.

Vous ne remplissez pas ces conditions ? pas de soucis, vous pouvez démarrer votre activité en faisant de la sous-traitance exclusivement et prendre le temps de vous former

Pour pratiquer des actions de formation

- avoir réussi une formation de formateur.trice
- et /ou avoir 600 heures d'expérience dans la Formation Professionnelle

Pour pratiquer du bilan de compétences

- diplôme BAC + 3 à 5 ans (idéalement dans le domaine des RH),
- 5 ans d'expériences dans le monde du travail,
- 3 ans d'expérience en accompagnement individuel ou suivi d'une formation cadrante dans l'accompagnement individuel,
- posséder une habilitation à la passation de test.

Pour pratiquer de la VAE

Pour toutes les certifications :

- Diplôme : bac + 3 à 5 ans en RH, science de l'éducation, ou avoir travaillé pendant 3 ans minimum dans un service RH avec des missions centrées sur la formation et la GPEC, ou avoir coordonné, organisé des formations diplômantes **et** avoir été formé à la VAE (par les certificateurs ou en ayant suivi une formation spécifique VAE) ou avoir une expérience de 3 ans dans l'accompagnement (emploi, formation, orientation, évolution de compétences) ou avoir accompagné 10 projets de VAE (au minimum) en direct.

Pour faire des accompagnements VAE pour un secteur d'activité :

- Avoir une expérience professionnelle de 5 ans dans ce secteur d'activité, avec des missions d'accompagnement ou de management ou avoir accompagné 10 projets de VAE (au minimum) en direct dans le secteur d'activité.

Pour faire des accompagnements pour une ou des certification(s) spécifique(s) :

- Avoir été formé spécifiquement au diplôme ou avoir été formateur, coordinateur ou responsable de la formation pour cette(ces) certification(s) avec des missions d'accompagnement ou de management ou avoir accompagné 10 projets de VAE (au minimum) en direct dans la ou les certification(s) spécifique(s).

JE REMPLIS LES CONDITIONS D'ENTRÉE

Mon parcours d'intégration



A SAVOIR

Je dois tenir compte d'un délai 1.5 mois pour être dans l'organisme de formation Elycoop et pouvoir facturer.

Je renvoie le fichier "ma boussole" et les justificatifs de mon expérience...

par mail à contact@elycoop.fr. Un membre de l'équipe me contacte par téléphone afin de mettre en place un calendrier personnalisé pour mon intégration. J'ai ensuite un rendez-vous avec un(e) chargé d'accompagnement. Ce temps d'échange va me permettre d'évaluer mon projet et de répondre à toutes mes questions.

ET MON DOSSIER PASSE EN COMITÉ D'AGRÉMENT

Ma demande est validée en comité d'agrément. Je signe alors un contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise). Je consulte le guide "je prends mes repères dans Elycoop Formation"

Je suis prêt à me lancer !



JE RENTRE DANS L'ORGANISME DE FORMATION

Je présente mon profil et mon offre de formation en renseignant un formulaire et en joignant les différents justificatifs.



JE RÉALISE MES ACTIONS DE FORMATION, DE BILAN DE COMPÉTENCES OU DE VAE

(en direct ou en sous traitance) en respectant nos process et en utilisant notre logiciel métier : DENDREO.

1

APRÈS LE TOPP CAFE...

Je vais recevoir par mail différents éléments qui vont me permettre de poursuivre ma réflexion sur mon intégration à Elycoop :

- un fichier "ma boussole" à retourner à Elycoop
- un lien vidéo présentant notre WIKIPEDIA formation
- un lien vidéo présentant le logiciel métier

2

3

JE PARTICIPE A L'ATELIER

"BIENVENUE FORMATRICE ET FORMATEUR"

Ce temps d'échange va me permettre de bien comprendre l'environnement de la formation, avec ses différentes lois, ses différents marchés, son cadre réglementaire (certification Qualiopi)



4

5

APRÈS LA SIGNATURE DE MON CAPE

Je consulte les différentes fiches WIKI du parcours formateur, où je retrouve les procédures des critères Qualiopi, les documents, les tutos.... Je peux échanger avec d'autres formateurs sur le réseau social Mattermost...

Je prends connaissance à mon rythme de l'OF

6

JE PARTICIPE AUX ATELIERS DU PARCOURS FORMATEUR-FORMATRICE

Je participe aux 3 formations : "ABC de la formation professionnelle", "Initiation à Dendreo et "Accueillir et intégrer des publics en situation de handicap dans ses formations"

Premières occasions pour rencontrer ses pairs !

8

9

JE FACTURE...

et applique les différents critères de la Certification Qualiopi